



Communal en Artigues



BULLETIN MUNICIPAL D'ARTIGUES

Décembre 2014

SOMMAIRE	P.2
LE MOT DU MAIRE	P.3
VIE COMMUNALE	
Commissions et syndicats	P.4
Informations - Etat Civil	P.5
Formalites administratives	P.6/7
Communaute de Communes	P.8
Budget	P.9
Vie sociale - Services	P.10
Travaux - Projets	P.11
ENFANCE - JEUNESSE	
Autour de l'enfance	P.12
Autour de la jeunesse	P.13
VIE ASSOCIATIVE	
Association Artiguaise	P.14
Mieux Vivre Artigues.....	P.15
Verdon Auto retro	P.16
Association sportive ZEN FIT	P.17
Association Syndicale des propriétaires chasseurs artiguais.....	p.17
FESTIVITES	P.18
AGENDA	p.19



Mes chers Administrés,

Depuis le 23 Mars dernier, nous voici repartis pour un nouveau mandat, qui nous conduira jusqu'en 2020 avec 6 nouveaux Elus qui sont venus remplacer les sortants,

Au nom de l'équipe Municipale je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée. Soyez sûrs que nous avons la ferme volonté de mettre nos compétences et notre énergie au service de la commune dans l'intérêt général.

Cette nouvelle mandature, je la veux efficace et dévouée, dans la continuité de la précédente.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent pour la vie locale et je les encourage à continuer.

La baisse significative des dotations de l'Etat, nous contraindra à être encore plus attentifs à maîtriser les dépenses de fonctionnement et celles d'investissements pour garder une situation financière saine.

Je forme des vœux pour que l'année 2015 vous apporte, à vous-même et à proches, la joie, la réussite et la santé.

Gabriel MAGNE
Maire d'Artigues



Directeur de la publication : Gabriel MAGNE, Maire
Réalisation/Conception : Nathalie METZ, Adjointe
Impression : Accolade
Tirage : 200 exemplaires
Crédits photos : B. ORLANDINI, CCPV, Fotolia, Shutterstock

COMMISSIONS & SYNDICATS - Délégations

	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON (CCPV)	M. Gabriel MAGNE M. Guy PEYRON	-
CONSEILS SYNDICAUX : SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON (SMZV St Julien le Montagnier) Gestion de la collecte et le traitement des ordures ménagères	M. Christian VIANO	M. Olivier SIMON
SIDEVAR	M. Gabriel MAGNE Mme Hélène PANTAT	M. Jean-Louis ORLANDINI
SIMIELECVAR	M. Guy PEYRON	M. Bernard DANIEL
SIANOV	M. Gabriel MAGNE M. Bernard DANIEL	-
SIVU Ecole des Pallières	M. Gabriel MAGNE Mme Nathalie METZ	M. Olivier SIMON Mme Pascale SOUQUE
CARPOS	M. Gabriel MAGNE Mme Hélène PANTAT	-
ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE, DANSE, THEATRE DU HAUT VAR	M. Christian VIANO	Mme Nathalie METZ
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRANSPORT DES COLLEGES DE BARJOLS ET VINON	M. Gabriel MAGNE M. Christian VIANO	-
COMMISSION JEUNESSE	Mme Nathalie METZ	M. Olivier SIMON Mme Laurence MATHIEU
URBANISME	M. Gabriel MAGNE Mme Hélène PANTAT	M. Bernard DANIEL M. André BREMOND M. Olivier SIMON
COMMISSION D'APPEL	Mme Hélène PANTAT M. Guy PEYRON M. Jean-Louis ORLANDINI	M. André BREMOND M. Bernard DANIEL Mme Nathalie METZ
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR	M. Guy PEYRON	M. Bernard DANIEL
ADCCFF	M. PEYRON Guy	-
ONF	M. Olivier SIMON Mme Laurence MATHIEU	
CLI ITER	M. Olivier SIMON	
CLI CADARACHE	M. Olivier SIMON	

Représentants des communes aux commissions communautaires de la CCPV

COMMISSIONS	VICE-PRESIDENT	REPRESENTANT PRINCIPAL	1er REPRESENTANT SI SOUS GROUPE	2ème REPRESENTANT SI SOUS GROUPE
Budget - Fiscalité - Mutualisation	M. André ROUSSELET	Mme Hélène PANTAT	Mme Laurence MATHIEU	-
Economie - Agriculture - Haut débit	M. Christian BLANC	M. Christian VIANO	M. Gabriel MAGNE	-
Tourisme - Culture - Patrimoine - Vie associative	M. Daniel NIRONI	Mme Nathalie METZ	M. Christian VIANO	M. Jean-Louis ORLANDINI
Aménagement - SCOT - Urbanisme - Habitat	M. Yves MANCER	M. Olivier SIMON	M. André BREMOND	Mme Hélène PANTAT
Petite enfance - Jeunesse - Social	M. Hervé PHILIBERT	Mme Nathalie METZ	M. Olivier SIMON	Mme Pascale SOUQUE
Assainissement - Ordures ménagères - Cours d'eau - PIDAF	M. Louis REYNIER	M. Gabriel MAGNE	M. Christian VIANO	-

Info ...

MAIRIE D'ARTIGUES

Accueil ouvert au public :

- Lundi et Vendredi : 8h00 à 12h30 - 14h00 à 17h00
- Mardi, Mercredi, Jeudi : de 8h00 à 12h30

Tél. 04 94 80 31 02 - Fax : 04 94 80 59 38
mairieartigues@orange.fr

S.E.E.R.C (Eau & assainissement)

L'entreprise prestataire sur notre commune est la S.E.E.R.C

Agence de Gréoux-les Bains
chemin de l'Auro 04800 GREOUX LES BAINS
Lundi au vendredi 8h/19h - samedi 8h/13h
Service clientèle : 0 977 409 431
Service Urgences 24h/24 : 0 977 429 431

Eclairage public :

Si vous constatez que l'éclairage public ne fonctionne plus, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de mairie au 04 94 80 31 02 afin que nous puissions adresser nos doléances.

Inscription sur les listes électorales



L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes électorales doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Si vous arrivez sur la commune, vous avez jusqu'au 31 décembre 2014 pour vous inscrire sur les listes électorales. Présentez-vous en mairie muni de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile de mois de 3 mois.

Repas des aînés et Colis de Noël

Cette année le repas des aînés aura lieu le Samedi 24 Janvier 2015.

Pour bénéficier du colis de Noël, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- avoir plus de 70 ans,
- être en résidence principale,
- ou être Président/te d'une association artiguaise.



Le résultat de la campagne de recensement réalisée durant l'année 2014 sur notre commune est de **231 habitants**.



In Memoriam

Christian CASTELLINI, employé communal d'Artigues depuis plus de 30 ans, savait se montrer dévouer auprès de tous les artiguais. Il nous a quitté beaucoup trop tôt, le 17 juin dernier.

... ETAT CIVIL ...

Naissance

19/07/2014 BAILLEUIL Nora, Elodie, Erwana
Fille de Ludovic BAILLEUL et Audrey LESAGE

Mariage

16/08/2014 Stéphane CATHALA & Cindy CAMARA

Décès

05/03/2014 Isabelle GAYSSOT née VIDAL
10/06/2014 Jeanne, Désirée MOCALI née LEGOUT
17/06/2014 Christian CASTELLINI

Les décès se produisant en dehors de la commune ne sont pas toujours signalés à la mairie. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'excuser un oubli malheureux.

Formalités administratives

Permis de conduire sécurisé



Le dossier peut être adressé par correspondance (vous ou par le biais de la mairie) soit déposé en Préfecture de Toulon. Dans tous les cas, vous devez vous présenter personnellement au

moins une fois au guichet de la Préfecture de Toulon :

- soit au moment du dépôt du dossier
- soit au moment du retrait du titre sécurisé (muni d'une pièce d'identité + votre ancien permis, devant obligatoirement être restitué à cette occasion).

Pièces à joindre : (des pièces supplémentaires seront à fournir selon l'objet de la demande, se renseigner en mairie ou sur le site www.service-public.fr)

- CERFA 06 « Demande de permis de conduire – format de l'Union Européenne » imprimé en couleur (pas de photocopie noir et blanc)

A compléter à l'encre noire en lettres capitales, sans ratures, dater et signer sans déborder du cadre interne du document

- CERFA n°14882*01 « Demande de renouvellement de permis, de duplicata ou de catégorie AM après annulation, suspension ou invalidation » ou CERFA n°14880*01 « Avis médical » ou CERFA n°14879*01 « Demande de permis de conduire (par échange) » selon l'objet de la demande

- 2 photocopies du même justificatif d'identité (sur papier A4)

- 2 photocopies du même justificatif de domicile (sur papier A4)

- 2 photos d'identité conformes aux normes portant au verso vos nom et prénom (la photo ne doit pas porter de marque particulière du type agrafe, trombone ou tampon)

En cas de non-présentation du permis de conduire en vue de son renouvellement faisant suite à la perte ou au vol du permis de conduire, vous devrez fournir :

- Un timbre fiscal de 25 € (vous pouvez l'acheter soit auprès d'un bureau de tabac, soit au

guichet d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises)

- Imprimé de déclaration de perte à compléter qui sera enregistré et validé uniquement par la Préfecture (un récépissé vous sera alors délivré par la Préfecture vous permettant de circuler pendant 2 mois)

Ou la déclaration de vol (enregistrée et validée par les services de police ou de gendarmerie habilités)

Les originaux des pièces justificatives devront être obligatoirement présentés lors d'un dépôt. Si vous avez fait la démarche au guichet de la préfecture, le nouveau permis sera envoyé à votre domicile. Dans l'attente de votre nouveau permis, vous pouvez conduire avec le récépissé que vous a délivré la préfecture, qui est valable 2 mois.

Passeport

En raison d'un nombre important de demandes et dans le but de ne pas vous faire attendre, le dépôt du dossier pour une demande de Passeport, se fera **uniquement sur rendez-vous en Mairie de Rians**. Du Lundi au Samedi. Téléphoner au 04 94 72 64 80



PREFECTURE DU VAR

Boulevard du 112ème Régiment d'infanterie CS 31209 83070 TOULON CEDEX

Accueil guichet :

de 08h30 à 14h00 en continu, du lundi au jeudi et de 08h30 à 12h00 le vendredi

Par téléphone :

04 94 18 82 93 de 09h00 à 12h00 du lundi au vendredi

Permis de conduire (serveur vocal 24/24h : 04 94 18 83 72)

Annulation et suspension de permis : 04 94 18 82 67 ou 82 74

Commission médicale : 04 94 18 82 63

de 09h00 à 12h00 du lundi au vendredi

Carte Nationale d'Identité



A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). Sont concernées les cartes d'identité sécurisées délivrées depuis le 2 janvier 2004. Cette prolongation de 5 ans est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière. Attention ! elle ne s'applique pas aux cartes d'identité sécurisées pour des personnes mineures, qui sont valables 10 ans lors de la délivrance.

Pour toute nouvelle demande ou renouvellement de votre carte nationale d'identité pour une personne majeure :

- Vous devez être de nationalité française.
- Votre présence est obligatoire au moment du dépôt du dossier et au moment du retrait de la carte nationale d'identité.
- 2 photos d'identité non découpées, identiques, récentes (- de 6 mois) et ressemblantes en couleur sur fond clair, neutre et uni mais pas blanc, tête nue, format 45 x 35 mm

Justificatifs :

La liste des justificatifs est disponible sur le site internet www.interieur.gouv.fr ou directement en mairie.

Carte nationale d'identité pour personnes mineures :

Le mineur doit être de nationalité française et habiter impérativement sur Artigues.

La présence du parent qui a l'autorité parentale est obligatoire au moment du dépôt du dossier et au moment de la remise de la carte, il devra être muni d'une pièce d'identité, La présence du mineur est obligatoire au moment du dépôt du dossier.

Justificatifs :

La liste des justificatifs est disponible sur le site internet www.interieur.gouv.fr ou directement en mairie.

Certificat d'immatriculation (ex-Carte Grise)



RAPPEL : Depuis le 22 Octobre 2012, la Mairie ne traite plus les dossiers de demande d'immatriculation d'un véhicule neuf et d'immatriculation d'un véhicule suite au chan-

gement de titulaire (vente de véhicule de particulier à particulier)

Les formalités peuvent être accomplies directement :

- auprès d'un professionnel de la vente d'automobiles habilité, c'est à dire ayant signé une convention d'habilitation avec l'Etat,
- à la préfecture du département de son choix (la demande pouvant être faite sur place au guichet).

Les autres démarches (changements d'adresse, demande de duplicata, changement d'état civil, immatriculation cyclomoteur...) sont toujours traitées en Mairie.

Les services de la préfecture de Toulon n'acceptent plus les dossiers pour lesquels les professionnels habilités peuvent enregistrer les opérations correspondantes sur le SIV, c'est-à-dire les demandes d'immatriculation d'un véhicule neuf et les demandes d'immatriculation d'un véhicule d'occasion suite au changement du titulaire (transfert de propriété).

Les professionnels habilités les plus proches :

- Transports Mathieu HUGUES (Pièces à joindre voir PDF) 32 rue de la République 83560 Rians

Tél : 06 83 78 31 56

Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 9h15 à 12h - Après-midi : sur rendez-vous

- GARÉ Serge : QUARTIER SAINT ANDRE 83560, RIAN - Tél : 04 94 77 92 67

La liste des professionnels habilités est disponible en mairie ou à consulter sur le site www.interieur.gouv.fr

Recensement militaire

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. Après avoir procédé à votre recensement, vous devez accomplir, sur un site militaire, une journée défense et citoyenneté (JDC).

La convocation est adressée par votre centre du service national (CSN) de rattachement. Elle intervient entre la date de recensement et vos 18 ans.



Une nouvelle intercommunalité



Comme nous vous l'avons annoncé dans notre dernier bulletin municipal, depuis le 1er janvier dernier, la Communauté de Commune Verdon Mont Major, autour de Rians, a fusionné avec celle de Provence d'Argens en Verdon, autour de Barjols. C'est ainsi qu'a vu le jour la C.C.P.V (Communauté de Commune Provence Verdon).

Aujourd'hui, notre territoire comprends 15 communes du Nord-Ouest varois (Artigues, Barjols, Brue-Auriac, Esparron de Pallières, Fox-Amphoux, Montmeyan, Ponteves, Rians, Seillons source d'Argens, Saint Julien, Saint Martin de Pallières, Tavernes, Varages, la Verdière), sur 644,66 km2, avec 21 322 habitants (source Insee RP2011).

Rappelons qu'une communauté de Commune est avant tout un établissement public de coopération intercommunale, qui a pour but de favoriser la mise en oeuvre de projets de développement et de gérer des services en lieu et place des communes dans un souci de cohérence globale.

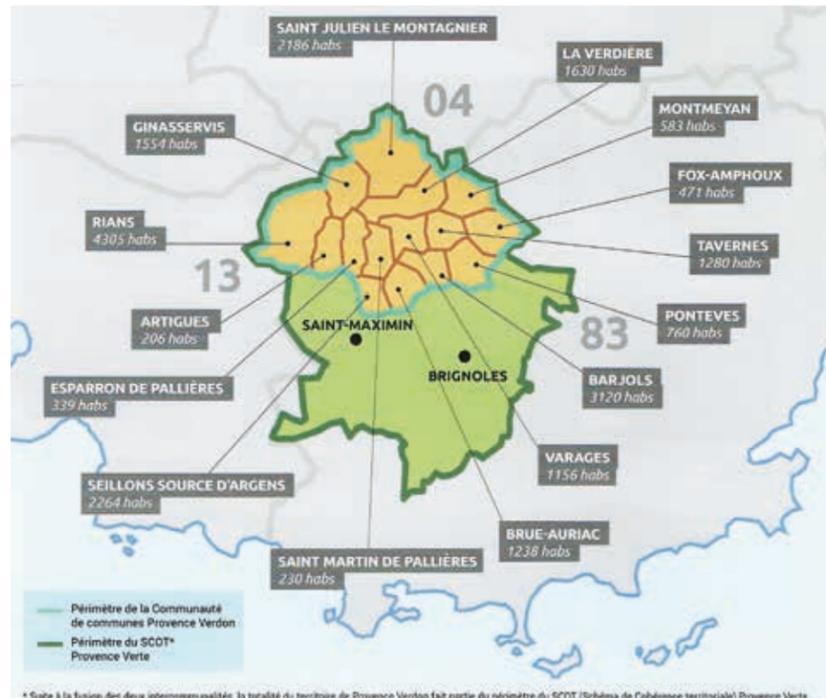
Le 16 avril dernier, s'est tenu, à Varages, le premier Conseil Communautaire. M. Gabriel MAGNE et M. Guy PEYRON sont les délégués représentant la commune d'Artigues.

Les 41 délégués présents ont élu M. Bernard de Boisgeline Président de cette nouvelle collectivité territoriale.

Il a été décidé de regrouper les différentes compétences de la CCPV en 6 commissions, pour lesquelles les 6 vice-présidents sont :

M. C. Blanc (Maire de Varages,) pour l'Economie/ Agriculture/ADSL; **M. Y. Mancer** (Maire de Rians) pour l'Aménagement du territoire/Urbanisme; **M. H. Philinert** (Maire de Ginasservis) pour l'Enfance/Jeu- nesse/Social; **M. D. Nironi** (Maire de Barjols) pour le Tourisme/Culture/Patrimoine; **M. A. Rousselet** (Maire de Brue-Auriac) pour la Fiscalité/ le Budget/ Mutualisation; **M. L. Reynier** (Maire de Montmeyan) pour l'Environnement/Assainissement/O.M (Ordures Ménagères)/Cours d'eau.

Les délégués de chaque commune auprès de ces commissions participent à des réunions de travail et d'échange et oeuvrent ensemble dans un objectif commun : préserver l'avenir de nos villages et de leurs habitants.



ARTIGUES - 83 - BUDGET COMMUNAL BP 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT		
VOTE	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	404 838,31	486 169,11
+		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 81 330,80	(si excédent)
=		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	486 169,11	486 169,11
INVESTISSEMENT		
VOTE	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	207 580,75	113 449,20
+		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	101 000,00	83 000,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 112 131,55
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	308 580,75	308 580,75
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	794 749,86	794 749,86

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
 (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Dotations aux petites communes

Comme chaque année le Conseil Général nous a alloué sur demande une subvention de 30 000 euros.

Taux et taxes diverses

Le taux des trois taxes pour le calcul des impôts reste inchangé pour la commune depuis 2008.
 Taxe d'habitation : 12,00 %
 Taxe foncier bâti : 10,66 %
 Taxe foncier non bâti : 93,88 %

Vie sociale et services



Le CARPOS propose l'aide à domicile pour tous, à toutes les étapes de la vie : aide-ménagère, assistance à la personne, garde à domicile, repassage, compagnie, aide administrative, courses, garde d'enfants, jardinage, maintien à domicile des personnes âgées avec son terminal de télé alarme etc ...
 CARPOS 47 rue de l'hôtel de ville - St Pierre B.P 4 83560 Saint-Julien le Montagnier (Var)
 04 94 80 06 43

Déchetterie de Rians

Ouverture :
 Mars à Octobre : 07h45/12h00 - 13h30/18h00
 Novembre à Février : 08h00/12h00 - 13h00/17h30
 Fermée Dimanche et jours fériés



Mission locale

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous venez de terminer vos études et vous êtes à la recherche d'une formation, d'un emploi ? Besoin de conseils pour votre entrée dans la vie professionnelle ? Contactez la mission locale, Antenne de Vinon sur Verdon 44, rue Saint André Tél. 04 92 78 82 00

Conciliateur de justice

Vous avez un litige avec votre propriétaire, un voisin ... Le recours à un conciliateur de justice est une solution simple, rapide et souvent efficace pour parvenir à un accord amiable et éviter ainsi un procès. Entièrement gratuit et uniquement sur rendez-vous.
 • En mairie de Rians 04 94 72 64 80
 Permanence tous les mercredis matin de 9h à 12h
 • Au Relais de Services Publics à Barjols 04 94 77 10 08
 rsp-barjols@provenceverdon.fr
 Permanence tous les mercredis matin de 9h à 12h



Permanences CPAM :

• En mairie de Rians
 Tous les mardis de 13h30 à 15h30
 • Au Relais de Services Publics à Barjols
 Ancien collège - 261 route de Tavernes
 04 94 77 10 08 - Tous les mardis de 13h30 à 16h00



Aide alimentaire «le pain perdu» destinée aux personnes bénéficiaires des minima sociaux (*en fonction du reste à vivre du foyer*) sur le canton de Rians (Rians, Artigues, La Verdière, Ginasservis, St Julien le Montagnier, Vinon s/Verdon).
 HLM les aires du moulin (local associatif situé face au terrain de boules de Rians) 04 94 77 48 29



Relais Services Publics

Le Relais de Services Publics (R.S.P) de Barjols accueille, oriente et aide les usagers dans leurs relations aux administrations et organismes publics. Il offre un accès gratuit à internet pour consulter les sites des services publics (Pôle emploi, CAF, Sécurité sociale ...).

Vous pouvez créer des Curriculum vitae, divers courriers, et les imprimer.
 Par ailleurs, des services publics proposent une permanence, avec ou sans rendez-vous :
 • A.C.A.P. 83 (accompagnement et aide à la personne) sur R.V au 04 94 70 14 36
 • ADAFMI (assoc. d'aide aux familles, malades et infirmes) 1er mardi du mois de 13h30 à 16h.
 • Avocat : 2ème et 4ème lundis du mois de 14h à 16h.
 • CEDIS (accomp. bénéficiaires RSA) 2ème et 4ème mardis & 1er et 3ème vendredis du mois de 9h/2h et 13h30/15h30
 • CPAM : tous les mardis de 13h30 à 16h
 • Espace info énergie : 2ème jeudi du mois 9h30/11h30
 • Conciliateur de justice : 1er vendredi du mois sur RDV au 04 94 77 10 08
 • MDEF Provence verte (Maison de l'emploi et de la formation) Open space CREA. 1er mardi du mois de 14h à 17h.
 • D.E.F.I.E (développ. et favoriser es initiatives Entrepreneuriales) 2ème, 3ème et 4ème mardis du mois de 14h à 17h. sur RDV au 04 94 72 62 10
 • Pôle emploi : 2ème et 4ème jeudis du mois de 9h à 12h et de 4h à 16h30
 • SAFER (Sté d'aménagement foncier et d'établissement rural) pour agriculteurs et propriétaires ruraux. Tous les mercredis de 9h à 12h.

Travaux et réalisations

Hangar Technique

Le nouvel hangar technique d'une surface de 300 m2 a été inauguré le samedi 18 octobre dernier en présence de M. Gabriel MAGNE, de son Conseil Municipal, M. Olivier AUDIBERT TROIN, Député de la 8ème circonscription du Var, M. Horace LANFRANQUI, Président du Conseil Général, des maires des communes voisines, et de nombreux artiguais. Il va permettre d'accueillir tous les engins de la commune et d'éviter aux camions de livraison (ex. sel de déneigement) de grimper jusqu'au village par une petite route sinueuse. Le coût du hangar est de 98 781 € H.T, subventionné par le Conseil Général pour 70 000 €.



Abribus de la halte routière

Le Conseil Général a procédé à la remise en état de l'abribus de la halte routière, pour lequel les vitres avaient été cassées.

Réfection de la voirie

Le chemin communal du grand hubac a subi des travaux d'élargissement, permettant ainsi aux voitures de pouvoir se croiser plus facilement.
 Des travaux de renouvellement de couche de surface sur divers chemin tels que le Chemin du Grand Hubac et le Chemin de la Chapelle d'Artigues, ont eu lieu.

Acquisition de bois pour réserve foncière

Agrandissement du patrimoine communal : acquisition de terrains lieudit «Pillaud».

Adressage

L'inauguration de l'adressage a eu lieu le 1er mai dernier, jour de la fête des marronniers.
 La réalisation de l'adressage normalisé sur notre commune sera achevée dans le courant du mois de janvier. Toutes les voies officielles ouvertes à la circulation publique seront dénomées, et chaque habitations numérotées.

! Nous vous rappelons que la plaque numérotée de votre habitation est à retirer en mairie.

Projets

Réfection/Sécurité de la voirie

• Des travaux de renouvellement de couche de surface sur le chemin du Grand Hubac (partie qui monte à la Ferme du Grand Hubac) sont prévus pour l'année 2015.
 • Implantation de 2 miroirs au Grand Hubac, à hauteur du panneau d'affichage, dans le virage du haut et celui du bas.

Station d'épuration

Remise en état de la station d'épuration du village et celle du Grand Hubac (Changement du sable).

Hangar Technique

Travaux d'aménagement du hangar (dalle, clôture ...)

Terrain Multisports

La municipalité entreprend actuellement des démarches pour équiper la commune d'un terrain multisports (city parc). Actuellement elle recherche un terrain sur lequel l'implanter.

Site Internet

Afin de répondre aux besoins d'informations de ses administrés, la mairie va mettre en place un site internet.

Parc Eolien

La livraison du parc éolien (9 éoliennes) est prévue pour milieu 2016. Elles seront implantées sur les hauteurs du hameau des Vernes, les Carrères. Ce parc constituera un revenu supplémentaire annuel à notre commune.

SIVU de l'école des Pallières

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ecole des Pallières réunit les 3 communes d'Artigues, Esparron de Pallières et Saint-martin de Pallières. Au total, 88 enfants sont scolarisés sur l'école :

- 17 enfants d'Artigues
- 41 enfants d'Esparron de Pallières
- 24 enfants de St Martin de Pallières
- 6 enfants de communes extérieures

Le SIVU, c'est la gestion de **la garderie périscolaire** (10/18 enfants en moyenne), **la restauration scolaire** (70 enfants en moyenne), **le transport scolaire** (au total 30 enfants), et depuis cette année, avec la réforme des rythmes scolaires, **les NAPS**.

La commune d'Artigues, au même titre que les 2 autres communes, a versé 1 000 € auprès de la coopérative scolaire de l'école, et 53 138,52 € pour les frais de fonctionnement et d'investissement du SIVU.

La Réforme des rythmes scolaires les NAPS (Nouvelles activités péri-scolaires)

Avec la réformes des rythmes scolaires, le temps d'accueil des enfants par le personnel SIVU s'est vu modifié. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants finissent l'école à 15h50 (15h30 le mardi). Pour certains c'est le retour à la maison, mais pour la plupart ... ceux sont les NAPS, jusqu'à 16h30 ! Ces activités sont encadrées par le personnel SIVU, ainsi que 2 fois par semaine, par des parents bénévoles (délégués des parents d'élèves/élus du SIVU). 2 propositions d'activités sont offertes aux enfants : les ateliers créatifs (manuels) et l'aide aux devoirs. Chaque parent inscrit son enfant par période, à l'activité de son choix. **Il faut souligner que ces activités sont proposées gratuitement aux familles.**

Autre nouveauté pour cette rentrée : le mercredi matin, les enfants vont à l'école de 8h30 à 11h30 !

3 familles avaient des problèmes de garde de leur enfants le mercredi midi et après-midi. De ce fait, le SIVU a conclu un partenariat avec la mairie de Rians. Les 4 enfants de l'école de St Martin (1 maternelle et 3 primaires) sont véhiculés sur l'ALSH de Rians où ils sont pris en charge pour le repas et l'après-midi, par l'accueil de loisir.

Cadeaux de Noël 2014



Comme l'année précédente, pour les enfants de 0 à 10 ans, les municipalités d'Artigues, Esparron de Pallières et Saint-Martin de Pallières se sont regroupées autour du SIVU pour offrir un petit cadeau individuel à chaque enfants scolarisés à l'école de Saint-Martin de Pallières, et un cadeau collectif pour l'école. Le père Noël distribuera ces cadeaux au sein de l'école, à l'issue du spectacle proposé par les enfants et l'équipe enseignante, le vendredi 19 décembre prochain, à 16h30.

Les enfants de la commune d'Artigues qui ne sont pas scolarisés sur l'école de Saint-Martin de Pallières sont invités à venir chercher leur cadeau en mairie d'Artigues.

Remarque : *Sont concernés les enfants de la naissance jusqu'en CM2.*

Centre Aéré



Notre commune étant dépourvue de structure d'accueil sans hébergement (Centre de loisirs) pour accueillir nos enfants, une convention a été signée avec la mairie de Rians.

Chaque enfant domicilié sur Artigues peut fréquenter l'ALSH de Rians (pour l'année 2014, la durée maximale de fréquentation du centre de loisir a été fixer à 15 jours au total sur les grandes vacances d'été et celles de la Toussain).



Ecole de Musique Danse et Théâtre du Haut var

Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère administratif - La Croisée des Arts Place Malherbe 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

Association loi 1901 agréée par le Ministère de la jeunesse et des sports depuis sa création en 1975. Elle est financée par les 24 communes adhérentes, par le CG83, le CG PACA et par les adhérents. Ouverts aux personnes de 3 à 77 ans. En Novembre dernier, le Ministère de la Culture et de la Communication a procédé au classement de l'école en **Conservatoire à rayonnement intercommunal** pour une durée de 7 ans.

Transport Scolaire

42 enfants sont inscrits pour l'année 2014/2015 :

Aix en Provence : 2

Brignoles : 1

Saint-Maximin-la-Sainte Baume : 10

Saint-Martin de Pallières (Ecole des Pallières) : 14

Vinon-sur-Verdon (Collège Yves Montand) : 13

Manosque : 2

La Commune continue d'assurer la gratuité des frais de transport scolaire pour les collégiens, les lycées et les étudiants.

Ballade dans les vignes pour les écoliers

Les 2 et 3 octobre, les élèves de l'école de St Martin de Pallières se sont rendus sur le domaine de M. Gabriel Magne, à Artigues, pour observer les vendanges. Ils ont pu avoir des réponses à leurs questions quant à la plantation des vignes, la couleur du vin ... Après avoir joué les apprentis vendangeurs, ils ont chacun reçu une grappe à déguster et les maîtresses sont reparties avec une pleine corbeille pour l'école.



Formation BAFA

Le BAFA est un brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur, pour toutes personnes de 17 ou plus au 1er jour de la formation, délivré par la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS) à l'issue d'une formation qui se déroule en 3 étapes :

- Etape 1 : Session de formation générale de 8 jours, qui prépare aux fonctions d'animateur avec des apports de connaissance de base indispensables pour animer des groupes d'enfants et d'adolescents en Accueil de Loisirs avec ou sans hébergement

- Etape 2 : Stage pratique de 14 jours, qui doit être effectué 18 mois au + tard après la session de formation générale dans un séjour de vacances ou un Centre de Loisirs Sans Hébergement déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale.

Etape 3 : Session d'approfondissement de 6 jours (qui permet d'analyser et d'approfondir les acquis de la formation), ou de qualification de 8 jours (qui permet d'acquérir une compétence technique et pédagogique dans un domaine spécialisé de l'animation).

Délai de 30 mois maxi. pur accomplir l'intégralité de la formation. Toutefois, entre la 1er session (stage théorique) et le stage pratique, le délai est de 18 mois maxi. Cette formation BAFA peut-être financée, sous certaines conditions, par la région et la CAF.

La prochaine session de formation générale aura lieu pendant les vacances scolaires de Février 2015.

Pour tous renseignements, contactez : Mme Laurence BARTHELEMY, à la CCPV, Commission Jeunesse au 04 94 69 18 47

Blog : <http://ccvmm-jeunesse.over-blog.com>

Animations jeunes Eté 2014 -Séjour Port Cros

Cette année encore, la commission jeunesse de la Communauté de Communes a programmé des animations (Sport été) pour les jeunes de 11 à 15 ans. Des activités nautiques, artistiques (cirque), spotives ont ainsi pu divertir bon nombre d'adolescents.

De l'action Sports Eté au séjour de Port-Cros, en passant par l'action citoyenne «Mon village propre» (qui consiste à ramasser les déchets éparpillés dans la nature) et le Festiv'arts jeunes, l'intention était de permettre aux jeunes de

s'amuser et découvrir d'autre environnements, dans un esprit de convivialité et d'échange.

Le séjour à Port Cros, d'une durée de 5 jours est proposé aux jeunes pour un tarif de 15 €/enfant, comprenant l'hébergement, la nourriture, les activités, l'encadrement et le transport, avec le financement du Conseil Général et de la Ligue de l'Enseignement.

Ces animations remportent un franc succès pour le plaisir des enfants ... et des parents !



Association Artiguaise

NOUS AVONS ORGANISE CETTE ANNEE 2014 POUR VOTRE PLUS GRAND PLAISIR :

- 11 JANVIER 2014 : Assemblée générale, avec renouvellement des cartes (10€) et remplacements de membres, suivi du traditionnel gâteau des rois et gouter gratuit.

- 5 AVRIL 2014 : Journée publicitaire avec : petit déjeuner, déjeuner et tombola gratuite, le tout offert par «PROCONFORT»

- 25 AVRIL 2014 : Soirée D.J avec MARCO

- 21 JUIN 2014 : Soirée champêtre au PAS d'ARTIGUES avec repas confectionné par nos soins et cuit au four communal avec le grand et précieux talent de notre « Boulanger ROGER»

- 13 JUILLET 2014 : Après une doléance des fouteux de l'association (finale de la coupe du monde), la soirée a été reportée au 19; nous en avons profiter pour célébrer dignement les 25 ans de notre association : très nombreuse participation.

Le rougail et l'animation d'un groupe sud américain ont eu raison de notre super forme .

- 22 Novembre 2014 : soirée TAGINE, animation par Marco

- 6 DECEMBRE 2014 : Loto associatif réservé à nos adhérents, en remerciant les généreux donateurs à savoir : Groupama, Albert Gradian (notre traiteur) Proconfort, le restaurant «La Bergerie», le vin offert par le domaine «les Toulons», la cave coopérative «le Cellier de Mont Major», le domaine de «Pigoudet » et le Sidevar pour le week-end aux «Pins penchés» au Lavandou, sans oublier les donateurs à venir .

Nous essayons de diversifier nos activités, ce n'est pas sans un réel tracas car celles qui peuvent plaire à certains, n'enthousiasment pas forcément les autres, mais dans tous les cas nous nous efforçons de contenter tout le monde. Les rendez vous 2015 sont déjà pris.

Renseignements :
04 94 80 33 43 – 04 94 80 36 45 – 04 94 77 04 72



Association Mieux Vivre à Artigues

Cette année encore, nous avons pris un réel plaisir à partager ces moments de convivialité avec vous tous. Quel joie de se retrouver lors de ces manifestations, organisées par l'association «Mieux Vivre à Artigues», où petits et grands se rencontrent.

Le samedi 5 avril dernier, sous un magnifique soleil, nous avons célébré le carnaval : Quelle participation ! Des dizaines d'enfants de la commune, mais également des communes voisines, ont défilé déguisés sur la place du village, avant de mettre au feu Monsieur Carnaval, afin de dire aurevoir à l'hiver et saluter le printemps (la coutume reste aujourd'hui encore d'actualité !).

Tout ce petit monde a ensuite pu apprécier le spectacle de «Bobo le clown» qui était venu avec son chateau gonflable, pour la plus grande joie des plus petits. Un goûter a été servi aux enfants, offert par l'association «L'Avenir des Pallières» qui s'était joint à nous pour ce jour de fête ! Une jolie réussite !

Vendredi 31 octobre 2014 :
Un rassemblement de «petits montres» a envahi les chemins du grand Hubac pour la traditionnelle quête de bonbons. Un grand merci à tous les habitants qui ont répondu présents et ont régalé les enfants !
La soirée s'est poursuivie à la salle polyvalente d'Artigues où tout le monde a pu faire la fête dans la bonne humeur !

L'association remercie la municipalité pour son soutien et souhaite à toutes et à tous d'excellente fête de fin d'année, un très joyeux Noël aux enfants ... et une très belle année 2015 !



Vendredi 23 mai 2014 :
Fête des voisins au pas d'Artigues ! Toujours autant de succès pour cette fête conviviale qui permet aux habitants de notre commune de partager ensemble le verre de l'amitié.



Association Verdon Auto Rétro

Voilà une année pendant laquelle nos véhicules anciens sont sortis de nos garages pour se faire admirer sur les routes ...

10 Février : Assemblée générale ainsi que le repas de fin d'année au restaurant La Bergerie avec un excellent repas, où nous sommes toujours bien accueillis.

9 Mars : Soirée à thème annulée pour des raisons de santé.

14 Avril : Sortie de printemps, après le rendez-vous à Artigues pour prendre le petit déjeuner, remise des plaques et des itinéraires puis direction vers la fontaine du Vaucluse, à midi repas au restaurant PETRARQUE et LAURE au bord de l'eau et retour vers Artigues pour la remise des prix.

- 25 Août : 15ème Concentration de la bourse aux pièces, exposition (autos, motos, camions militaires, vieux tracteurs de Monsieur Castillon...) avec notre traditionnelle «Paëla». Cette année encore de nombreuses autos toutes plus belles les unes que les autres. Un Grand Merci au club des JOUQU'CARS !

- 20 Octobre : Sortie d'Automne, direction TOURTOUR, nous en avons profité pour visiter le village, suivi d'un apéritif et d'un très bon repas à l'AUBERGE SAINT PIERRE de TOURTOUR avec le conteur provençal, puis visite de la cascade à SILLANS LA CASCADE, enfin, retour à ESPARRON DE PALLIERES où nous avons assisté à la fabrication de la bière artisanale, et nous avons pris plaisir à la déguster.

- 8 Décembre : Marché de Noël annulé pour des raisons de santé

Nous avons pris le temps de nous pencher sur plusieurs manifestations de solidarité, toujours au volant de nos voitures, motos, trikes : le Téléthon à Jouques, invitations d'autres clubs, tournage de film, mariages, Marathon de Provence Luberon de Pertuis avec l'Amicale 203.

Bravo à tous, félicitations et remerciements à tous les membres du bureau sans oublier nos sponsors, les bénévoles, et la Commune d'Artigues.

Verdon Auto Rétro vous souhaite une Bonne et Heureuse année! Bonne route à tous...



Présidente Sabrina SANCENOT
Animatrice sportive : Sabrina SANCENOT
Secrétaire Angélique Ré.

Siège 1142 le grand hubac 83560 Artigues.

Téléphone 06 77 33 95 75.

Mail : zenfit83@gmail.com

Objet : pratiques d'activités physiques et sportives de détente et de loisir en salle et en plein air. Dans les domaines suivants : cardio, renforcement musculaire, activités d'expression, techniques douces. Et de façon complémentaire l'association organisera des spectacles, des animations, des journées découverte du patrimoine à thème sportif, culturelle et musicale.

Cours collectifs pour enfants :

- Baby gym, éveil motricité de 10 mois à 3 ans : les mercredis de 14h à 14h45.
- Enfants activités d'expression, parcours sportif 4 ans et + les mercredis de 14h45 à 16h.

Association Sportive ZEN FIT

Cours collectifs pour adolescents et adultes :

Les mercredis de 19h30 à 21h : renforcement musculaire, circuit training et stretching.

Les jeudis de 19h30 à 21h : cardio, LIA, circuit training et stretching.

Cours collectifs pour séniors :

Les cours de gym douce débuteront courant janvier 2015 et auront lieu le matin.



Association Syndicale des propriétaires chasseurs artiguis

Bientôt ELLE t'attirera à nouveau
Dans ses filets aux couleurs chatoyantes
Saison ou tout meurt,
Toi tu renais
De tes nuits inachevées,
Tu vas t'échapper
Réveillée, J'entends, J'observe,
Se dessiner Ton heureux portrait
Tu te pares, te déguise, te rends invisible
D'un pas lourd et feutré

Pour ne pas me réveiller, sans mot dire,
Tu viens m'embrasser, pour mieux me laisser
Je suis égratignée, vexée d'être esseulée
Sais-tu que tu vas me manquer ?
Je t'aime, Tu es prêt, tu pars,
Je voudrai te retenir, mais il est trop tard

Elle frétille, elle pétille, assise prêt de toi
Passionnée, comme toi,
Tant désiré Ton cadeau
Que l'on est allée chercher (ton chien)

Je l'envie, Il sera tous contre toi,
dans ce matin si froid
Penseras-tu un peu à moi ?

Vous voilà tous ensemble,
Quelle belle et grande camaraderie
Enflammés vous parlez d'ELLE
« LA CHASSE »

Poème d'une épouse de chasseurs

Chaque Dimanche et Mercredi il y a la battue Soyez vigilants, pour votre sécurité, lorsque vous voyez des panneaux rouge « ATTENTION Chasse en cours ».

Les chasseurs profitent de l'occasion qui leurs est donnée pour remercier toutes les personnes qui contribuent par téléphone à récupérer leurs chiens et aux propriétaires qui leurs permettent de chasser gracieusement, sur leurs terres et vous souhaitent UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2015 !



Repas des aînés (photo ci-dessous) et Voeux du Maire

Le 25 janvier 2014 était jour de fête pour «les aînés» de notre commune. Un repas leur a été offert au restaurant «La Bergerie» à Ginasservis.

Par la suite, direction la salle des fêtes d'Artigues où M. Gabriel Magne, entouré de son Conseil Municipal, a présenté ses voeux pour la nouvelle année 2014. Bon nombre d'artiguais, «voisins» et élus des communes environnantes étaient rassemblés.

Après le discours de monsieur le Maire faisant état d'un petit bilan sur l'année écoulée, l'apéritif et le gâteau des rois ont régalé tout les convives.

Fête des marronniers

Le 1er mai 2014 s'est déroulée la fête des marronniers. Comme d'accoutumée, les participants se sont rassemblés dans la petite église du village où le Père Marius Piecyk a célébré la messe, accompagnée de la très jolie voix de Mme Leray. S'en est suivi un apéritif offert par le Comité des Fêtes autour des «traditionnelles pizzas au feu de bois» de Roger !

Marché de Noël

Le 13 décembre dernier s'est tenue la 1ère édition du marché de Noël sur Artigues., organisée par le Comité des fêtes.

Bon nombre d'exposants artisans/créateurs/commerçants/associations s'étaient réunis pour nous éblouir, nous régaler et nous divertir !

Fête de la Saint Foi

Le 18 octobre 2014 a eu lieu la fête de la Sainte Foi. A l'issue de l'inauguration du hangar technique, toute l'assemblée s'est donnée rendez-vous en l'église d'Artigues où le Père Marius a célébré la messe en l'honneur de la Sainte Patronne du village.

Après le verre de l'amitié, c'est une belle aïoli qui a été servi à la salle des fêtes, en présence de la municipalité et des élus des communes voisines.



- Samedi 17 janvier A.G + Gâteaux des rois - association artiguaise
- Du jeudi 22 au mardi 27 janvier Inscriptions cantine/garderie février
- Samedi 24 janvier Repas des aînés
- Samedi 24 janvier Voeux du Maire

- Du lundi 16 au samedi 21 février Inscriptions cantine/garderie mois de mars + NAPS mars/avril

- Samedi 7 mars Journée publicitaire Natural Avignon avec visite du Palais des Papes - Association Artiguaise
- Samedi 7 mars Soirée Verdon Auto Rétro
- Dimanche 22 mars 1er tour elections departementales (ex-cantoniales)
- Du lundi 23 au samedi 28 mars Inscriptions cantine/garderie avril
- Dimanche 29 mars 2eme tour elections departementales (ex-cantoniales)
- Samedi 28 mars Carnaval - Association Mieux Vivre à Artigues

- Samedi 5 avril Journée Proconfort avec petit-déjeuner, déjeuner et tombola
- Du lundi 20 au samedi 25 avril Inscriptions cantine/garderie mois de mai + NAPS mai/juin/juillet
- Vendredi 24 avril Soirée Hippie - Association artiguaise

- Jeudi 1er mai Fête des marronniers
- Du jeudi 21 au mardi 26 mai Inscriptions cantine/garderie juin/juillet
- Vendredi 29 mai Fete des voisins - Association Mieux Vivre à Artigues

- Samedi 27 juin Fête de la Saint Jean - Association artiguaise

- Vendredi 20 novembre Soirée choucroute avec Marco

- Samedi 5 décembre Loto - Association Artiguaise

Ces dates peuvent être amenées à être modifiées.

SAMEDI 13
DECEMBRE

ARTIGUES
PLACE DU VILLAGE



10H00 - 18H00



Distribution
de
papillotes

AMBIANCE
MUSICALE A LA
RENCONTRE DU
PERE NOEL !

RESTAURATION
SUR PLACE

MARCHE DE NOEL

COLLECTE
DE
JOUETS

Artisans - Créateurs
Vêtements - Maquillage
Ballade à dos d'âne
Atelier créatif
Vin chaud



Organisé par le comité des fêtes d'Artigues - Renseignements 06 87 56 43 39

DECEMBRE 2014 - ACCORDAGE COMBILANCAISON